

## Quatre conseils pour mieux négocier les FNB



### PRENEZ VOTRE TEMPS

1

**Soyez prudent** si vous négociez au cours des 30 premières ou des 30 dernières minutes de la journée, quand la volatilité est à son maximum.



#### Quand connaissez-vous la valeur de votre placement?

**FNB** : en temps réel, à n'importe quel moment de la journée de négociation



**Fonds communs de placement** : à la fin de la journée de négociation

### OPTIONS POUR PASSER UN ORDRE

### CONNAISSEZ VOS OPTIONS... ENVISAGEZ LES ORDRES À COURS LIMITÉ

2

#### Ordre à cours limité

Les ordres à cours limité peuvent vous conférer plus de contrôle.

\$ faible | **ORDRE À COURS LIMITÉ** | \$ élevé



#### Ordre au mieux

Acheter ou vendre un titre au cours actuel, de sorte que l'exécution de l'ordre est la priorité.

Les ordres à cours limité vous permettent de fixer un **prix maximal d'achat** ou un **prix minimal de vente**.

Assurez-vous de surveiller vos ordres à cours limité, car ils ne sont pas garantis.

### TENEZ COMPTE DES FUSEAUX HORAIRES

3

Essayez de négocier les FNB internationaux lorsque les marchés sous-jacents sont encore ouverts; le prix est souvent plus favorable avant la fermeture du marché concerné.



### SI VOUS NÉGOCIEZ DES SOMMES IMPORTANTES, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE COURTIER OU VOTRE NÉGOCIATEUR

4

Il vous fournira l'aide et les renseignements nécessaires à l'exécution d'un ordre en bloc.



Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez [fidelity.ca/FNB](https://www.fidelity.ca/FNB)

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.

Les fonds communs de placement et les FNB de Fidelity ne sont d'aucune façon parrainés, avalisés, vendus ou promus par Fidelity Product Services LLC (« FPS »). FPS ne fait aucune déclaration quant à l'opportunité d'investir dans les fonds communs de placement ou les FNB.

© 2023 Fidelity Investments Canada s.r.l. Tous droits réservés. Fidelity Investments est une marque déposée de Fidelity Investments Canada s.r.l.

FIC-1230065 03/23 89564-v202359